



Mesure de l'impact de l'épidémie du COVID-19

**Point de conjoncture synthétique des Entreprises Adaptées
1ère quinzaine d'Avril 2020**

Sébastien BAGUEREY

Sébastien CITERNE

Déclinaison Nationale

Introduction : Des évolutions rapides sur une période courte

A la fin du mois de mars 2020, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), publiait un premier rapport de conjoncture sur les activités économiques du secteur après 15 jours de confinement de la population pour endiguer la propagation du COVID-19. Ce rapport donnait une tendance générale sur les premières conséquences de l'épidémie et du confinement, sur les mesures mises en place pour assurer la sécurité sanitaire des salariés et une estimation globale de la perte d'activité instantanée au sein des Entreprises Adaptées.

Deux semaines plus tard, nous publions ce second rapport afin de présenter une situation actualisée de la santé des Entreprises Adaptées et partager aux partenaires économiques et institutionnels les points de vigilance à accorder pour assurer la pérennité et le maintien des activités économiques d'un secteur essentiel à la vie économique et sociale du pays.

Pour mesurer l'intensité de la crise en cours, notre méthode s'appuie sur des sources directes et sur des remontées de terrain tangibles. Nous les croisons également régulièrement avec les enquêtes de conjoncture de l'INSEE et de l'OCDE afin d'évaluer si le secteur des EA est concerné par d'autres problématiques. Il apparaît toutefois qu'elles sont partagées, excepté le fait de la singularité des Entreprises Adaptées et des publics salariés qui les composent. Il en ressort que le rôle des pouvoirs publics dans la sécurité des activités des EA, est essentiel.

Rappel de la méthode :

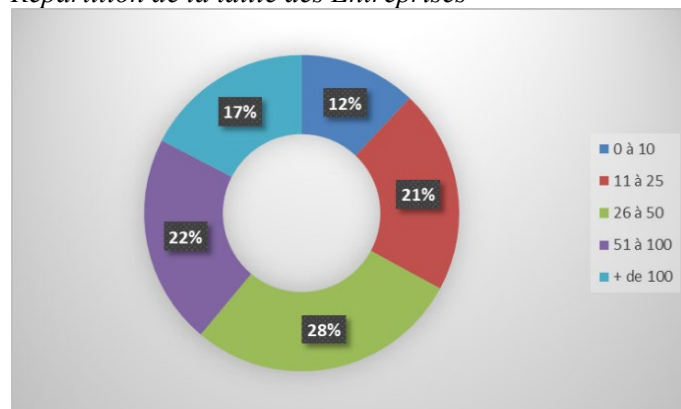
La collecte des données de cette étude a été faite sur la période s'écoulant du 6 au 10 avril. L'enquête a été réalisée de manière digitalisée (par Internet) auprès de l'ensemble des Entreprises Adaptées agréées en France métropolitaine et dans les DOM. Des relances journalières ont été réalisées en s'appuyant sur les Chargés de mission de l'UNEA et certains services des DIRECCTE.

Le dépouillement des réponses a débuté dans la foulée.

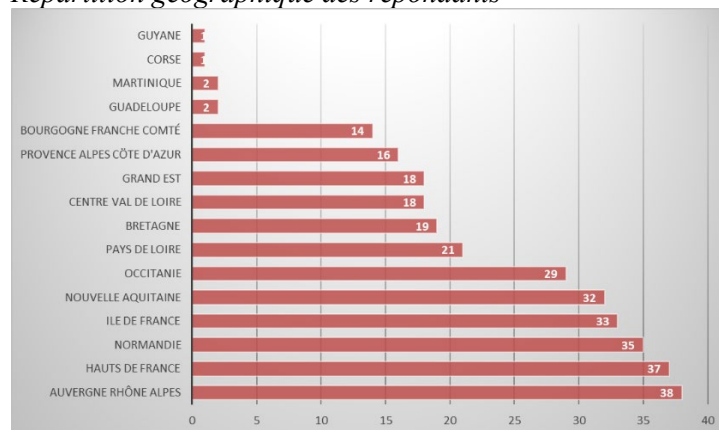
316 Entreprises Adaptées ont répondu à cette enquête représentant ainsi 41% de l'ensemble des EA de France. Le nombre de répondants a progressé de 7% par rapport à l'enquête précédente.

Profils des répondants

Répartition de la taille des Entreprises

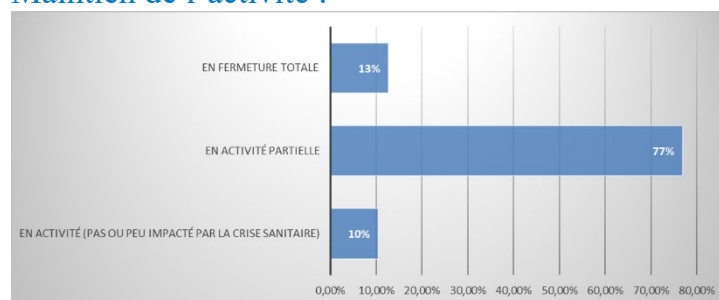


Répartition géographique des répondants



Impact économique

Maintien de l'activité :



Au 10 avril, compte tenu des informations recueillies par notre enquête, le maintien de l'activité dans les EA est limité :

- 13 % des EA sont en fermeture totale
- 77% des EA ont une activité partielle
- 10% des EA ont une activité quasi normale.

Entre les deux enquêtes, la situation a principalement évolué sur le champ des activités totalement arrêtées. Lors de la première étude, 34% des répondants (99 EA) déclaraient une activité totalement fermée. Ce chiffre descend dans la première quinzaine d'avril à 13% (40 EA). Cette tendance peut s'expliquer par une première

décision de fermeture des activités afin de regarder comment assurer la sécurité sanitaire des salariés des EA et de chercher les solutions de reprise partielle des activités en respectant les règles de distanciation sociale et de veiller au respect des gestes barrières. Sur cette même période, la part de structures en activités quasiment normale a légèrement progressé passant de 8% à 10%

La part des structures en arrêt total d'activités est plus importante pour les TPE de moins de 10 salariés (18%), alors que pour les structures de plus de 100 salariés, la proportion est moitié moindre (9%)

Les secteurs d'activités touchés :

Selon l'enquête arrêtée au 10 avril 2020, le tableau des secteurs économiques les plus touchés pour les Entreprises Adaptées en activité partielle est le suivant :

Secteurs impactés par l'activité partielle	Poid des réponses	% des EA déclarant cette activité
Production et sous-traitance industrielle	113	36%
Agriculture, Environnement, Espaces Verts	109	34%
Nettoyage et hygiène des locaux	75	24%
Gestion, administration, informatique	63	20%
Transport, Logistique, Conditionnement	61	19%
Mise à disposition de personnel	43	14%
Collecte, traitement et recyclage des déchets	40	13%
Impression, Communication, Événementiel	40	13%
Prestations intellectuelles	29	9%
Restauration	28	8%
Blanchisserie	24	6%
Bâtiment et Travaux Publics	20	5%
Commerce, distribution	17	5%
Conciergerie	16	5%
Menuiserie	16	5%
Alimentation, Production alimentaire	15	3%
Réparation, dépannage, SAV	11	2%
Hôtellerie, location de salle, tourisme	6	2%
Textile, Ameublement, Artisanat d'art	6	2%
Bien-être	3	1%
Médical et Paramédical	3	1%
Eco-bâtiment, Energie, Energies renouvelables	1	0%

Ainsi, ce sont principalement les branches de production de sous-traitance industrielle et des métiers verts (espaces verts, agriculture et environnement) qui sont les plus touchés sur cette seconde étude d'impact. Ces deux secteurs sont également les secteurs d'activités les plus représentés au sein des Entreprises Adaptées. Ils étaient déjà les plus impactés lors de la précédente étude même si on observait une part un peu plus importante de l'agriculture lors de la deuxième quinzaine de mars.

Si cette inversion peut s'expliquer par un nombre de répondants à cette présente étude plus important que lors de la précédente, les campagnes de communication et de mobilisation mises en place par le secteur agricole et maraîcher sur le besoin de main d'œuvre d'urgence pour assurer les productions a peut-être produit ces effets. Les

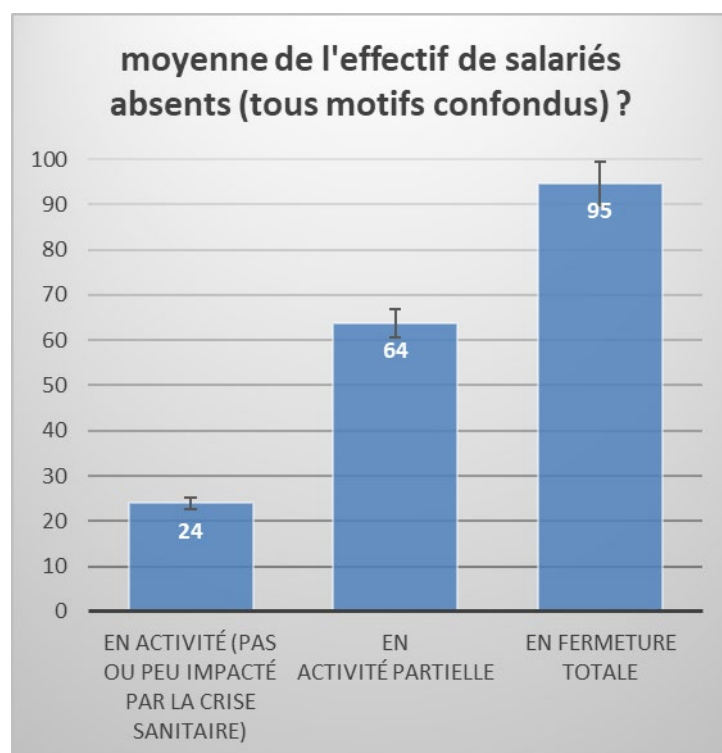
premières fiches conseils¹ métiers produites par le Ministère du Travail concernaient ces deux secteurs

Les autres secteurs impactés sont peu ou prou les mêmes sauf quelques inversions également, à savoir, les entreprises du secteur de l'hygiène et du nettoyage, de la gestion administrative et informatique, du transport et de la logistique, de la mise à disposition de personnel ainsi que la collecte, le traitement et recyclage des déchets.

Taux de présence des salariés dans les secteurs encore actifs

L'impact de la crise est très fort sur le maintien des activités des Entreprises Adaptées. La présence moyenne est de :

- 5 % pour les EA en fermeture totale (le plus souvent sur des postes supports ou administratifs)
- 36% pour les EA en activités partielles
- 76% pour les EA dont l'activité n'a pas ou peu été impactée par la crise sanitaire.



Ce taux d'absentéisme n'a pas évolué entre l'enquête effectuée fin mars et celle-ci: 63% en mars contre 64% aujourd'hui.

Impact sur les expérimentations

Les réformes engagées depuis le 12 juillet 2018 et la mise en œuvre du nouveau cadre de fonctionnement des Entreprises Adaptées au 1^{er} janvier 2019 a notamment conduit à la mise en place d'une nouvelle expérimentation : le Contrat à Durée Déterminée

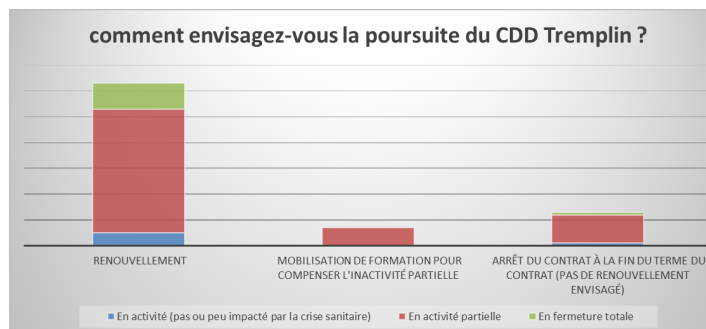
¹ Fiche "Activités agricoles" | [Télécharger la fiche](#) et Fiche "Travail sur un chantier de jardins ou d'espaces verts" | [Télécharger la fiche](#)

Tremplin (CDDT). Avant le démarrage de la crise sanitaire, près de 200 Entreprises Adaptées étaient habilitées à mener cette expérimentation.

Pour la première fois dans nos enquêtes, nous avons voulu connaître les intentions des dirigeants au regard de cette expérimentation.

Pour les 75 Entreprises Adaptées répondantes ayant contracté des CDD tremplin,

- 84% souhaitent renouveler le contrat
- 9% souhaitent mobiliser une action de formation pour compenser l'inactivité partielle.
-

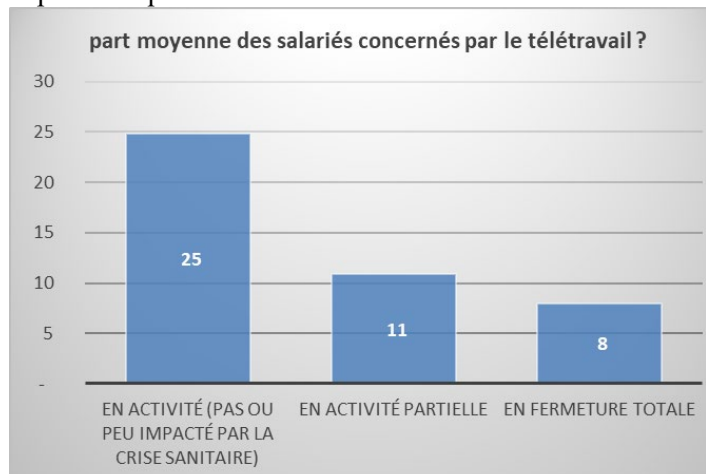


Il apparaît ainsi que seule une part mineure de ces CDDT ne seront ainsi pas renouvelés. Certains dirigeants stipulent que la rupture du contrat de travail n'est que temporaire et envisage la poursuite du parcours d'accompagnement dès que la crise sanitaire sera contenue.

Mobilisation des dispositifs pour s'adapter à la crise et compenser la perte d'activité

Recours au télétravail

Si le télétravail peut être mis en place pour un certain nombre d'entreprises classiques, la mise en place de cette modalité de travail est plus compliquée pour l'emploi de personnes en situation de handicap, notamment, au regard de la spécificité des activités. Ainsi, on observe que seulement 25% des entreprises en activité partielle ont pu mettre en place cette modalité. Ce taux n'a pas évolué depuis l'enquête de fin mars.

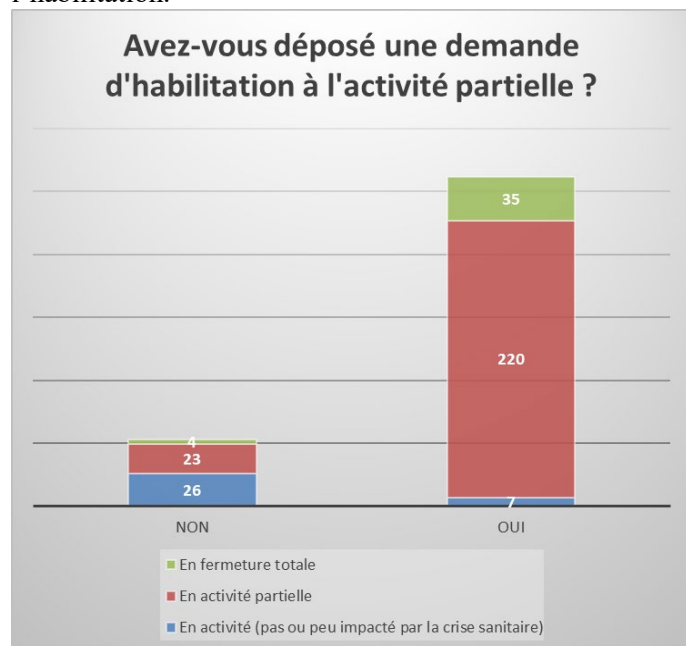


Les difficultés pour déclarer l'activité partielle

Pour limiter l'impact économique de cette crise sur les entreprises, le gouvernement a facilité l'accès à l'activité partielle.

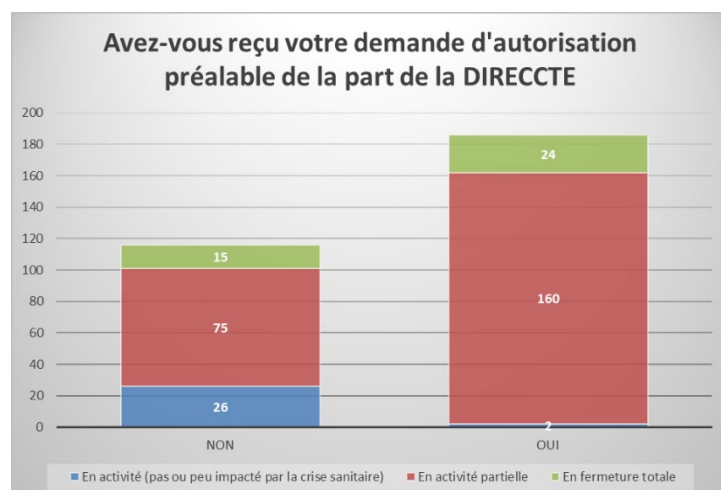
Par contre devant l'affluence générale d'accès à ce dispositif aménagé, les Entreprises Adaptées font face à de grosses difficultés.

Les Entreprises Adaptées ont massivement utilisé ce dispositif : 83 % d'entre-elles ont demandé une habilitation aux services de l'Etat. 88% des structures ayant totalement arrêté leurs activités ont demandé l'habilitation.



Le gouvernement a prolongé le délai demande d'autorisation de l'activité partielle jusqu'au 30 avril 2020.

Par contre, seulement 62% des Entreprises Adaptées ont eu un retour de l'administration. Il est toutefois à noter que les règles ont changé depuis la dernière enquête car sans réponse de l'administration sous 48 heures, la demande d'habilitation est considérée comme actée.



28% des Entreprises Adaptées n'ont pas reçu leur code d'accès à la plateforme web « activité partielle ».
Au 10 avril, seulement 38% des Entreprises Adaptées ont pu déclarer les heures « chômées » dans l'application ASP.

La durée moyenne de la demande d'habilitation est de **3 mois**. Il n'y a pratiquement pas d'écart entre les Entreprises Adaptées en activité partielle ou celles en arrêt complet.

L'effectif salarié concerné par la demande d'habilitation est d'un peu plus de 14 000 personnes, et le volume horaire dépasse les 5,3 millions d'heures chômées.

Ces chiffres représentent une moyenne mensuelle d'heures chômées de 125h par salarié.

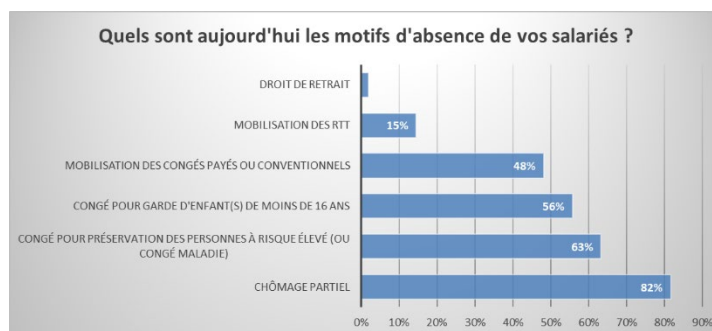
Les motifs d'absence des salariés

C'est ainsi que pour les Entreprises Adaptées en activité partielle, on compte un absentéisme (toutes causes confondues) de près de 63%.

Dans le détail, il est observé qu'un grand nombre d'entre eux (63% également) sont absents de leur lieu de travail afin de garantir la garde d'enfant(s) ou parce que le risque du maintien dans l'emploi comporte une trop grande part de mise en danger malgré les mesures barrières adoptées (56%) (contre 67% lors de la précédente enquête).

Pour les deux arrêts maladie dérogatoires, la part de salariés concernés est variable :

- L'arrêt pour « garde d'enfant » concerne en moyenne 4% de l'effectif total des EA
- L'arrêt pour « public vulnérable » est quant à lui mobilisé en moyenne pour 10% des effectifs de l'EA

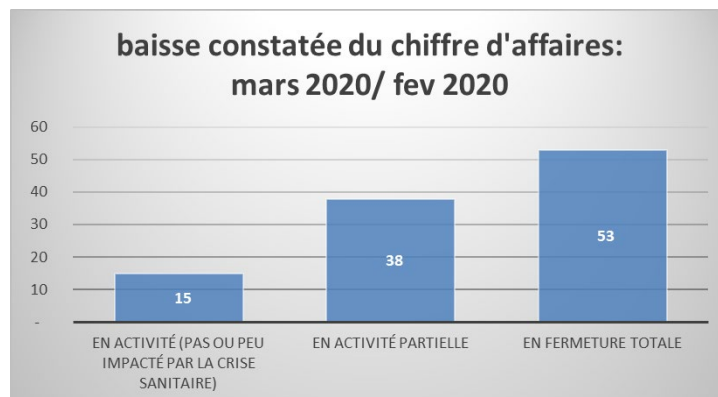


Un chiffre d'affaires déjà fortement impacté

Pour l'ensemble des Entreprises Adaptées, on constate ainsi une baisse du chiffre d'affaires par rapport au mois précédent la crise de 37%. Dans le détail cependant, on remarque une distinction majeure entre celles en

fermeture totale (-53%) et celles en fermeture partielle (-38%).

Les proportions restent identiques lorsque l'on compare la baisse de chiffre d'affaires de mars 2020 par rapport au même mois de l'année précédente.

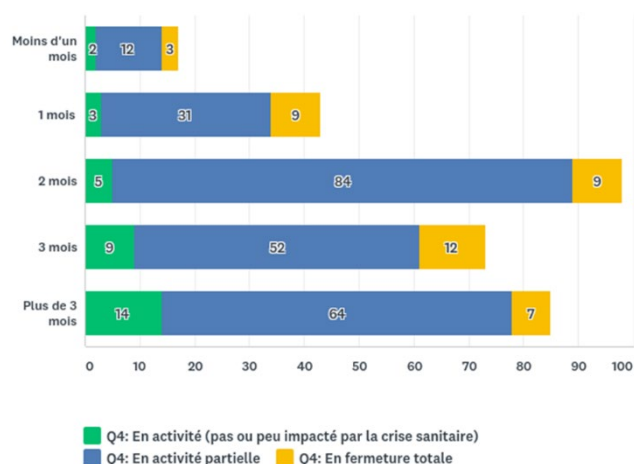


Cette baisse d'activité est le point de tension le plus important pour les Entreprises Adaptées devant faire face à une crise sans précédent. Les niveaux ici observés sont bien plus importants que lors de la crise économique de 2008 et les tendances devront être scrutées avec attention lors des semaines à venir afin de veiller à la capacité de rebond des Entreprises Adaptées et leur pérennité dans le tissu économique français.

Une santé financière très fragilisée

C'est ainsi que se posent les questions de pérennité des Entreprises Adaptées et de leur capacité de trésorerie. Si le gouvernement et les services de l'Etat, les banques privées, les régions, ou d'autres ont mis en place des aides pour passer cette crise, l'appropriation des différents dispositifs par les Entreprises Adaptées et la mobilisation des acteurs bancaires sont des enjeux majeurs à très court terme : pour 50% des entreprises répondantes (158 EA), le niveau de trésorerie ne permettra pas de couvrir plus de deux mois de confinement.

Q21 Votre niveau de trésorerie actuel vous permet de tenir ?



Les mesures économiques ainsi disponibles comme les délais de paiements d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs), les demandes de prêts bancaires pour supporter le creux d'activité, ou le report de loyers constituent une majeure partie des choix pris par les chefs d'entreprises. Toutefois, une part importante d'entre eux (126 répondants sur l'ensemble de la cohorte), n'ont à ce jour, fait aucune demande. Le rôle proactif de chaque entrepreneur est primordial pour limiter les effets de la crise sanitaire et ce même si le secteur pourra potentiellement bénéficier d'un soutien exceptionnel de la part de l'Etat dans le cadre du FATEA.

Dispositifs mobilisés par les Entreprises Adaptées:

- **45%** Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- **21%** Une demande de prêt bancaire ou un report d'échéance de prêt dans un établissement privé
- **16%** Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité
- **11%** Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- **6%** Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires

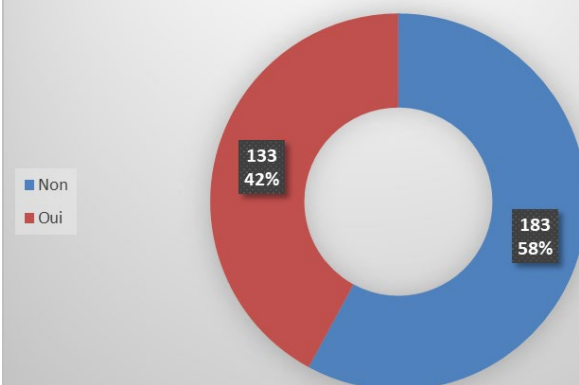
Les Entreprises Adaptées envisagent toutefois de mobiliser dans les semaines à venir :

- **22%** Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- **19%** Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- **13%** Une aide régionale ou territoriale
- **11%** Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité
- **11%** Une demande de prêt bancaire ou un report d'échéance de prêt dans un établissement privé

Des délais de paiements clients qui se tendent

Près de 42% des Entreprises Adaptées observent une dégradation des délais de paiements de leurs clients. Ces défauts de paiement ajoutent une problématique supplémentaire et concourent de plein pied à mettre certaines d'entre elles dans des difficultés de trésorerie.

Avez vous enregistré une dégradation de vos délais de paiements clients ?



Des retards de paiements de l'ASP

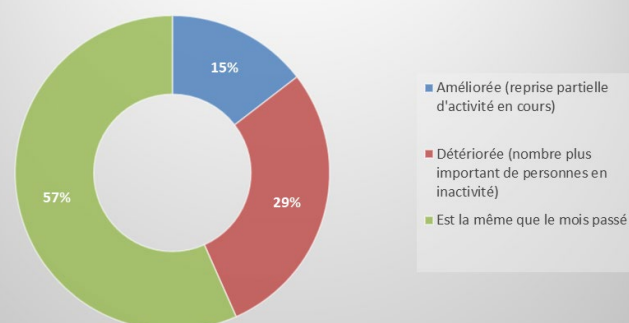
Certaines Entreprises Adaptées doivent faire face à des retards de paiement des aides au poste qui ne font qu'accentuer la tension sur leur trésorerie :

- 16% des Entreprises Adaptées n'ont pas perçu les aides au titre du mois de janvier 2020
- 28% des Entreprises Adaptées n'ont pas perçu les aides au titre du mois de février 2020
- **13 Entreprises Adaptées (soit 4% des répondants) sont en attente de paiement de régularisation au titre de l'exercice 2019**

Il faut trouver des solutions et agir rapidement pour ne pas aggraver la situation financière des Entreprises Adaptées.

Baromètre de la situation

Par rapport à la précédente enquête, diriez vous que votre situation s'est:



Si en majorité, la situation des Entreprises Adaptées ne s'est pas détériorée depuis notre dernier rapport (période 15/03/20 au 31/03/20), pour 15% d'entre elles, la situation s'est améliorée. En revanche, pour 29% la situation s'est détériorée.

Les besoins d'accompagnement des EA

- 54% souhaitent une réflexion sur la sortie de crise
- 16% souhaitent une aide au pilotage stratégique de crise
- 15% souhaitent être accompagnées dans la gestion de la formation
- 12% souhaitent un soutien à la réalisation des éléments sociaux (paye, charge, dossier activité partielle...)
- 9% souhaitent une aide au montage des dossiers PGE (prêt garanti d'Etat)
- 6% souhaitent être accompagnées dans la gestion de trésorerie
- 5% souhaitent une écoute Psychologique



Partage des informations avec les services de l'Etat

Dans le cadre son travail collaboratif avec les services de l'Etat, l'UNEA a interrogé les Entreprises Adaptées pour savoir si elles autorisaient le partage des données recueillies dans cette enquête avec les services de la DGEFP et des DIRECCTE afin de pouvoir agir et construire les actions et les plans de soutien les plus efficaces possibles.

91% des répondants sont favorables à ce partage.

L'UNEA mobilisée à vos côtés



A partir du vendredi 10 avril

Les Entreprises Adaptées s'engagent

Tous les lundis, mercredis et vendredis
à 18h00

WEB
SÉRIE

Rôles et Missions de l'UNEA

Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère les Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Elle défend et promeut le modèle de l'Entreprise Adaptée en communiquant leur savoir-faire et leur professionnalisme, en soutenant leur développement, et en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi pérenne de personnes en situation de handicap.

UNEA
153, avenue Jean Lolire
93500 Pantin
Tel: + 33 1 43 22 04 42
info@unea.fr
www.unea.fr



L'UNEA À VOS CÔTÉS PENDANT L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Au regard de la situation sanitaire et économique actuelle, l'ensemble des forces unies de l'UNEA se mobilisent pour soutenir les Entreprises Adaptées.

@UNEA_France
Mail: covid19@unea.fr

L'UNEA À VOS CÔTÉS

SOUTIEN AUX DIRIGEANT(E)S ET ÉQUIPES DIRIGEANTES

L'UNEA MOBILISE UN RÉSEAU DE 140 COACHS EN RÉGIONS AU PLUS PRÈS DE VOS STRUCTURES

OBJECTIFS :

Accompagner chaque dirigeant confronté à un surinvestissement professionnel, à une période de forte tension, d'incertitudes, générant des émotions difficiles à gérer.



CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR RÉGIONAL

HAUTS DE FRANCE ET NORMANDIE
Sophie BARBOT
sbarbot50@gmail.com
06 44 98 57 98

En partenariat avec le
CENTRE
INTERNATIONAL DU
COACH

unea
Union Nationale
des Entreprises Adaptées